



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 17 janvier 2023 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Andrew Etheridge, et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers: Johanne V. Beaudion
 Colin Shattler
 Jarvin Joncas
 Dany Gaudreault
 Daisy Drudge

La directrice générale par intérim de la municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2023-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale par intérim à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2022**
4. **DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRÉSSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022**
5. **DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022**
6. **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2022 ET JANVIER 2023**
7. **TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2022**
8. **ADOPTION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES SELON LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT DE TAXES**
9. **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2022**
10. **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS POUR L' EXERCICE FINANCIER 2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON**
11. **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET ÉTABLISSANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON**
12. **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

13. AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2023
14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AUX NUMÉRO CIVIQUE 9 RUE DU PREMIER-LAC
15. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FORÊT (MRNF) DANS LE CADRE DU PROGRAMME RELATIF À UNE CESSION À TITRE GRATUIT DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT EN FAVEURS DES MUNICIPALITÉS NORDIQUES À DES FINS RÉSIDENTIELLES POUR LA RUE POINTE-AU-POT ET PREMIER-LAC
16. AFFAIRES NOUVELLES
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE LA SESSION

2023-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par **Daisy Drudge**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 20 décembre 2022.

2023-003

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉS DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par **Daisy Drudge**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois de décembre 2022 aux montants respectifs de **191 855.89\$** pour l'administration générale et **38 360.75\$** pour la rémunération.

2023-004

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de décembre 2022 au montant de **10 145.83\$**

2023-005

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2022 ET JANVIER 2023

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault**, et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaire, transferts et les engagements de crédit pour les mois de décembre 2022 et janvier 2023 aux montants respectifs de **235 638.71\$** et **190 565.00\$**

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2022

La directrice générale par intérim dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 31 décembre 2022 est de **294 630.69\$**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2023-006

ADOPTION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES SELON LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une politique de recouvrement de taxes;

CONSIDÉRANT QU' au mois de janvier suivant l'année de l'échéance des taxes et après avoir suivi toutes les procédures de cette politique, le conseil doit adopter, par résolution, la liste des personnes endettées envers la municipalité et de procéder à sa publication;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique, la liste doit être publiée sur le site web de la municipalité mais considérant que celle-ci n'est pas encore fonctionnel, cette liste sera affichée au bureau municipal et dans le journal Le Nord-Côtier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Daisy Drudge**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter la liste des personnes endettées envers la municipalité tel que déposée et de l'afficher au bureau municipal et dans le journal Le Nord Côtier.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2022

Conformément à l'article 938.1.1.2 du Code municipal du Québec, la directrice générale par intérim dépose au Conseil le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

2023-007

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **Jarvin Joncas** qu'à une session subséquente, avec dispense de lecture, le règlement établissant le taux de la taxe foncière et les tarifs pour l'exercice financier 2023 de la municipalité de Blanc-Sablon sera adopté.

2023-008

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET ÉTABLISSANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **Dany Gaudreault** qu'à une session subséquente, avec dispense de lecture, le règlement déterminant les modalités de paiement des taxes municipales et établissant le taux d'intérêts pour l'exercice financier 2023 de la municipalité de Blanc-Sablon sera adopté.

2023-009

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **Colin Shattler**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de mandater le conseiller **Jean-Roger Dumas** comme maire suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2023-010

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque année après le dépôt du budget, le conseil autorise la directrice générale à payer les dépenses incompressibles telles que décrétées par le règlement 1993-R-007.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale certifie que la Corporation dispose des fonds nécessaires pour les engagements de crédit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Daisy Drudge**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à payer les dépenses incompressibles jusqu'au prochain budget :

- rémunération des élus et des employés
- allocation de dépenses pour les élus
- les remises pour les retenues à la source
- les dépenses encourues par les déplacements et les frais de formation pour les élus et les employés dans l'exercice de leurs fonctions
- frais de poste
- téléphone et télécommunication
- assurances
- immatriculations
- abonnements
- électricité
- frais légaux
- contrats
- contributions déjà autorisées par la municipalité à des organismes spécifiques.

La liste des dépenses incompressibles payées est par la suite déposée à la session publique subséquente.

2023-011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AUX NUMÉRO CIVIQUE 9 RUE DU PREMIER-LAC

CONSIDÉRANT QUE les dimensions projetées des terrains ne respecteront pas les dimensions minimales requises concernant la largeur, la profondeur et la superficie;

CONSIDÉRANT QUE les profondeurs des parcelles 1 et 2 sont inférieures à 75 mètres tel que prescrit comme profondeur minimale;

CONSIDÉRANT QUE les superficies des parcelles 1 et 2 sont inférieures à 2000 mètres carrés tel que prescrit comme superficie minimale;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont desservis par des services publics d'aqueduc et d'égouts municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les cas de lots entièrement desservis ne sont pas traités dans le règlement de lotissement pour les lots desservis;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement a été recommandé par la municipalité de Blanc-Sablon;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT QUE les marges de recul avant et latérales des bâtisses respectent celles prescrites au présent règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Daisy Drudge** et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au numéro civique 9 rue Premier Lac.

2023-012

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FORÊT (MRNF) DANS LE CADRE DU PROGRAMME RELATIF À UNE CESSION À TITRE GRATUIT DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT EN FAVEURS DES MUNICIPALITÉS NORDIQUES À DES FINS RÉSIDENTIELLES POUR LA RUE POINTE-AU-POT ET PREMIER-LAC

CONSIDÉRANT QUE la cession à titre gratuit des terres du domaine de l'état en faveur des municipalités nordiques s'inscrit dans les objectifs que poursuit le gouvernement dans le cadre du Plan Nord qui a pour but, notamment, de favoriser le développement économique et social pour les communautés qui y vivent;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la section 11.2 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (RLRQ, chapitre M-25.2), le gouvernement a adopté par le décret numéro 305-2012 du 28 mars 2012, le « *Programme relatif à une cession à titre gratuit de terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques* »;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 14.11 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-2727.1), toute municipalité peut participer à un programme élaboré conformément à la section 11.2 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques, la Municipalité de Blanc-Sablon désire amorcer des pourparlers avec le ministère des Ressources naturelles et Forêts (MRNF) pour une demande de cession de terres à titre gratuit afin de répondre au besoin urgent de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QU' il y a urgence d'agir puisque le développement résidentiel est désormais occupé à 100% et qu'aucun terrain résidentiel desservi par les services municipaux n'est disponible pour la vente freinant ainsi le développement résidentiel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' au cours des dernier mois, la municipalité a travaillée à finaliser tous les documents relatifs à l'argumentaire, incluant entre autres la description des projets de développement résidentiel justifiant la demande, la cartographie des plans de développement résidentiel sur la rue Pointe-au-Pot de 15 lots et la rue Premier-Lac de 5 lots;

EN EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de déposer une demande au ministère des Ressources naturelles et Forêts (MRNF) dans le cadre du programme relatif à une cession à titre gratuit de terres du domaine de l'état en faveur de la Municipalité de Blanc-Sablon et d'autoriser madame Karine Benoit, Directrice générale par intérim, à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

AFFAIRES NOUVELLES

Ne pas de nouveau affaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et le conseil ont répondu à plusieurs questions du public.

2023-013

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Colin Shattler**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement de lever la session à 19h56.

Andrew Etheridge, maire

Karine Benoit, directrice générale par intérim